



Protections auditives sur-mesure EP2



Les +

- 2 filtres en 1 : atténuation variable, SNR de 18 ou 29 dB
- Prise d'empreintes effectuée par les audioprothésistes Audika
- Longue durée de vie
- Facile à entretenir



Présentation

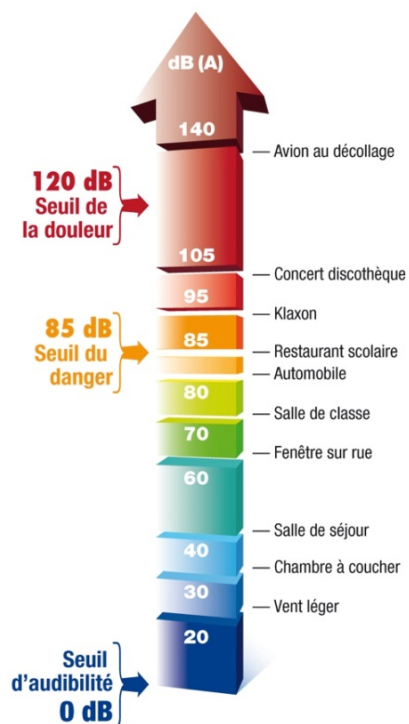
- Filtre en laiton avec vis de réglage pour obtenir 2 niveaux d'atténuation : 18 ou 29 dB
- Matière : acrylique (*hypoallergénique*)
- Détectable en milieu agroalimentaire
- Cordon en nylon résistant à l'usure et détectable en milieu agroalimentaire
- Garantie : 10 ans
- Homologation du CRITT N°0501/080/159/07/080004B (organisme certifié 2008)



Le N°1 de la correction auditive en France à votre service !

Une prise d'empreintes parfaite du conduit auditif est indispensable. Elstar vous fait bénéficier en exclusivité de l'expertise des audioprothésistes du réseau Audika, le N°1 de la correction auditive en France depuis 35 ans ! Leurs spécialistes, tous diplômés d'Etat, vous garantissent :

- ➔ Une sécurité maximale lors de la prise d'empreintes
- ➔ Un savoir-faire reconnu
- ➔ Une méthodologie rigoureuse
- ➔ Une proximité géographique inégalée : près de 450 centres Audika en France !



Le bruit et la législation

La norme européenne 2003/10/CE du 6 février 2003 fixe les seuils suivants :

- A partir de 80 dB(A) en bruit constant ou 135 dB(C) en bruit de crête : des protections auditives doivent être mises à disposition de tous vos collaborateurs.
- Dès 85 dB(A) en bruit constant ou 137 dB(C) en bruit de crête : le port de protections auditives devient obligatoire.
- Un maximum de 87 dB(A) en bruit constant ou 140 dB(C) en bruit de crête : il s'agit du seuil maximum toléré lors du port de protections auditives.



Protections auditives sur-mesure EP2



Tableaux d'atténuations

○ Position valve dévissée (*Ouverte*)

Fréquences (Hz)	63	125	250	500	1 000	2 000	4 000	8 000
Exigences minimales (dB)	/	5	8	10	12	12	12	12
Moyennes (dB)	11,0	10,4	13,8	16,0	20,5	29,1	34,2	37,4
Ecart type (dB)	4,0	5,3	5,3	6,0	5,0	4,1	5,2	6,4
APV (dB)	7,0	5,1	8,5	10,0	15,5	25,0	29,0	31,0

H	M	L	SNR
23 dB	14 dB	10 dB	18 dB

Résultats du rapport d'examen de l'INRS - Mars 2002
Homologation CRITT - Septembre 2008 - Norme EN 352-2:2002

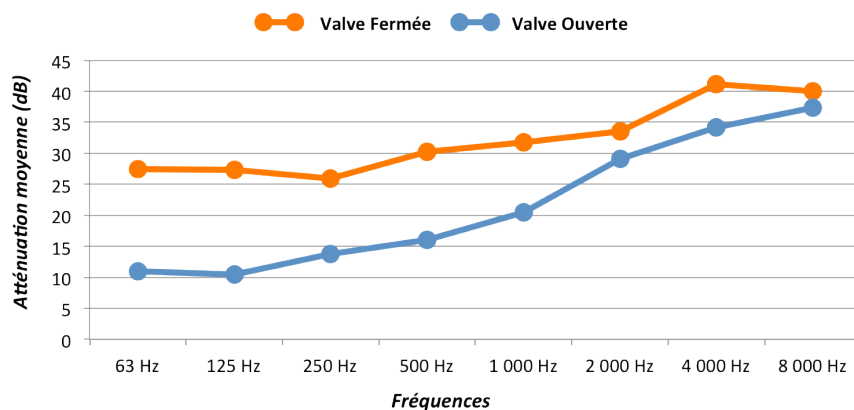
○ Position valve vissée (*Fermée*)

Fréquences (Hz)	63	125	250	500	1 000	2 000	4 000	8 000
Exigences minimales (dB)	/	5	8	10	12	12	12	12
Moyennes (dB)	27,4	27,3	25,9	30,3	31,7	33,6	41,1	40,0
Ecart type (dB)	12,1	7,3	7,2	7,0	7,0	12,3	4,7	5,8
APV (dB)	15,3	20,0	18,7	23,3	24,7	31,3	36,4	34,2

H	M	L	SNR
31 dB	25 dB	20 dB	29 dB

Résultats du rapport d'essai de l'INRS - Juillet 2005
Homologation CRITT - Septembre 2008 - Norme EN 352-2:2002

○ Courbes d'atténuations de la protection auditive



2/2

Une question, un devis ?
Contactez-nous !



01.42.56.89.50
web@elstarprevention.com